

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 21 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 24 Septembre 2024

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Deveau J-C Dubraud M, Martineau D Mesdames Charron A, Richard M-G

Absents excusés : M. Ardouin Y (Pouvoir à Brodziak. F), Mmes Petit C (Pouvoir à Lebreton A) Brillouet A (Pouvoir à M. Dubraud M),

Absents : Mrs Bouchet S, Rapiteau A, Maurice F,

Madame Annie Charron a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation des comptes rendus des séances du 31 juillet 2024 et du 4 septembre.
- Comptes rendus adoptés à l'unanimité des membres présents

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

##### **Travaux mise en sécurité église - Choix de l'entreprise**

Le maire rappelle au conseil municipal que des travaux urgents de mise en sécurité de l'église doivent être réalisés. Ces travaux consistent à l'installation de tirants afin de maintenir en sécurité les murs de l'église

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises spécialisées dans ces interventions, par notre maître d'œuvre le Cabinet ISB avec le concours de l'architecte du cabinet NIGUES,

Deux entreprises ayant les compétences nécessaires ont répondu :

- 1 - Entreprise Hory-Chauvelin de Avoine (37) pour un montant de travaux HT de **112 959,17€**
- 2 - Entreprise DAGAND Atlantique de la Couronne (16) pour un montant de travaux HT de **91 670,14€**

La présentation des devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise DAGAND Atlantique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Dagand Atlantique de La Couronne

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés et après avoir délibéré, **décide** :

- De retenir l'offre de l'entreprise Dagand Atlantique pour un montant HT de **91 670.14€**
- D'autoriser Le Maire à signer les devis correspondants.

##### **Décision modificative**

Vu l'instruction budgétaire M57

Vu le budget 2024 de la commune

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante afin d'ajuster le budget suite à des dépenses supplémentaires en investissement sur le programme des bâtiments et le programme de l'église. Ces sommes seront prélevées sur le poste « Voies nouvelles ».

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2131 (21) - 192 Bâtiments	20 000,00€		
2131 (21) - 204 Eglise	40 000,00€		
2151 (21) - 198 Voies Nouvelles	-60 000,00€		
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00€</b>		

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

**Signature d'un avenant à la convention de location de la salle de musique à l'association**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que l'Association ADONF, représentée par son président Romuald FAVROLE, dont le siège social est à la Mairie de Montendre, a sollicité la commune pour l'utilisation de la salle de musique « Fernand Lecardeur » située « Place Madeleine Fouché » dans le but de donner des cours de musique pendant les périodes scolaires de septembre à juin.

Le maire propose :

- Qu'une convention d'utilisation de la salle soit signée avec l'association ADONF
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de 565 € pour la période de septembre 2024 à juin 2025 soit demandé à l'association ADONF

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions énoncées ci-dessus et autorise le maire à signer la convention.

**Délibération tarifs de location de la salle des fêtes**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la modification des tarifs de la salle des fêtes, il avait été omis de créer un tarif pour les entreprises de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 1<sup>er</sup> Août 2023 portant sur la modification des tarifs de location de la salle des fêtes d'Orignolles ;

Les tarifs de la salle des fêtes d'Orignolles applicables à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2024 sont les suivants :

**TARIFS DES PARTICULIERS**

	TARIFS PARTICULIERS DE LA COMMUNE	TARIFS PARTICULIERS HORS COMMUNE
Salle+bar	80€	200€
Cuisine	45€	75€
Chauffage du 15/10 au 30/04	30€	75€
Caution sans cuisine	400€	800€
Caution avec cuisine	500€	1 000€
Caution Ménage	200€	200€
Forfait ménage salle et cuisine	100€	100€
Forfait ménage sanitaires	100€	100€

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS**

	TARIFS ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Salle + bar + cuisine avec ou sans chauffage	GRATUIT	250€
Caution	0€	1000€
Caution Ménage	200€	200€
Forfait ménage salle et cuisine	100€	100€
Forfait sanitaire	100€	100€

**TARIFS POUR LES ENTREPRISES**

	ENTREPRISES DE LA COMMUNE	ENTREPRISES HORS COMMUNES
1/2 Journée sans chauffage	100€	200€
1/2 Journée avec chauffage 15/10 au 30/04	125€	250€
Journée sans chauffage	150€	300€
Journée avec chauffage 15/10 au 30/04	187,50€	375€
Forfait ménage salle et cuisine	100€	100€
Forfait sanitaire	100€	100€

- Pour les fondateurs de la salle des fêtes, ils pourront utiliser gracieusement la salle mais devront s'acquitter du même prix fixé pour les habitants de la commune pour la cuisine et le chauffage.
- Les agents communaux domiciliés hors de la commune se verront appliquer les tarifs particuliers de la commune

Où cet exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes désignés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**URBANISME**

**PLU - Définition des OAP (Opérations d'Aménagement et programmation)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la phase du PADD étant terminée, la continuité de la révision du PLU est la phase de détermination des OAP (Opérations d'Aménagement et programmation) de la commune. Il explique que les OAP visent à définir les intentions d'aménagement de la commune.

Monsieur le Maire propose d'inscrire dans ces OAP les terrains « Achat » (Parcelles n° B1420, 1849, 1766, 613, 624, 1768, 622, 621, 620, 619, 618, et ZB12) afin de les classer en friches artisanales et d'y ajouter les terrains Goudonnet (Parcelles Bn°609, 1498, 1860, 617, 608) ainsi que les terrains de l'exploitation agricole de M. Brisard (Parcelles Bn°1398, 1392, 1396, 2028, 1355).

Il conviendra d'inscrire dans les OAP les terrains permettant de créer dans la zone OAP une liaison piétonnière entre le village de chez Piot et l'entrée du bourg. Dans cette zone pourrait être inscrit les terrains appartenant à M. Deort (Parcelles ZC n°83) qui relie le village de chez Catot.

Une 1<sup>ère</sup> réunion est prévue le 1<sup>er</sup> octobre avec le cabinet Cittanova pour discuter sur les futures OAP.

**VIE COMMUNALE**

**CME - Passeport du civisme**

Monsieur le Maire informe que pour la deuxième année le Département de la Charente-Maritime a décidé de financer et de distribuer à tous les élèves du canton des 3 monts un « Passeport du civisme ». Ce document sert à sensibiliser les enfants à la citoyenneté. Ce passeport fera l'objet d'une distribution lors d'une rencontre avec les nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants qui seront élus après les vacances de toussaint.

**COMMUNE D'ORIGNOLLES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**Nouvel adressage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec M. Briot de La Poste au sujet de l'adressage de la commune. En effet compte tenu que les livreurs et les secours rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver les administrés avec les applications GPS avec notre adressage actuel sans oublier les nouvelles constructions.

Le Conseil de M. Briot est de ne pas modifier tout l'adressage actuel et de tout chambouler, mais il existe la possibilité de certifier les adresses sur la plateforme nationale.

Il souhaiterait que cette démarche de certification soit terminée avant la fin de l'année.

**TRAVAUX**

**Point sur les travaux des infrastructures**

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie du village de La tuilerie, la route du Marais et la route de la cité du marais sont terminés. La réception de ces travaux nécessite des réserves car il reste trop d'imperfections dans la finition.

**DELEGATIONS**

**Devis signés**

➤ LAMBERT	Réparation Débroussailleuse	186,60€ TTC
➤ AEL	Ajout prise logement acanthes	141,17€ TTC
➤ Menuiseries Buaud	Traitement salle musique et portail locataire	1 348,80€TTC
➤ SDEER	Eclairage Publique lot les Cerisiers	686,24€TTC

**QUESTIONS DIVERSES**

- La constitution du nouveau bureau de l'APE a eu lieu le 24 septembre, sont élus Christian SEGUIN Président, Emmanuelle REFFET trésorière et Cécile CEYRAL Secrétaire, il a été constaté un manque d'intérêt des parents d'élèves pour cette association. Dans le cadre de Vigipirate il sera préconisé que les réunions se déroulent à la salle de la médiathèque.
- Le Maire informe l'assemblée de la venue de Madame la sous-Préfète le 11 octobre prochain.
- Il est signalé qu'une branche est tombée sur le terrain de pétanque au stade du bois du pin.

La séance est levée à 22h30

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 <sup>er</sup> adjoint	
LEBRETON Amaury 2 <sup>ème</sup> adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 <sup>ème</sup> adjoint	Absent
RAPITEAU Arnaud 4 <sup>ème</sup> adjoint	Absent
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	Absent
ARDOUIN Yoann Conseiller	(Pouvoir à Brodziak F)
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	
PETIT Claire Conseillère	(Pouvoir à Lebreton A)
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	

COMMUNE D'ORIGNOLLES  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

BRILLOUET Anais Conseillère	(Pouvoir à Dubraud M)
MARTINEAU Didier Conseiller	